



Consignes pour la rentrée scolaire et le constat de rentrée 2017

Fiche 7 - La description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et DECIBEL

Annexes

Fiche 7 - Description détaillée de la procédure de calcul des effectifs dans Onde et DECIBEL

(IA DASEN - personnels de DSDEN en charge de la scolarité du 1^{er} degré, IEN, directeurs d'école)

Les élèves comptabilisés dans les effectifs doivent remplir les conditions suivantes :

- être admis définitivement,
- être répartis dans une classe ordinaire ou une ULIS,
- posséder un INE attribué ou vérifié suite à l'admission définitive.



(*) RS dans Onde = 04/09/2016 pour toutes les académies.

1 – Le lancement de la campagne de calcul et validation des effectifs par la DSDEN

Dès la rentrée, les DSDEN adressent une **demande de calcul et validation** des effectifs constatés aux directeurs d'écoles publiques et privées utilisateurs de Onde, en précisant la date d'observation (DO) et la date limite de validation (DLV) des effectifs dans Onde.

Les IA DASEN doivent émettre deux demandes de validation : une à l'attention des directeurs des écoles publiques et une à l'attention des directeurs des écoles privées.

Il est impératif que les campagnes de calcul et validation des effectifs soient lancées bien avant la date d'observation.

- la date d'observation des effectifs dans Onde est fixée au 21/09/2017, c'est la date à partir de laquelle le calcul et la validation des effectifs peuvent être effectués.
- la date limite de validation des effectifs est fixée au 25/09/2017 minuit.

Les directeurs dont l'adresse mail de l'école est connue dans Onde reçoivent un courriel les informant de ce calendrier.

→ Cheminement dans Base élèves 1^{er} degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

- Menu « Ecoles »
 - Suivi effectifs

Emettre des demandes de validation

- Cliquer sur le bouton « Nouveau »
- Cocher : « Calcul des effectifs constatés »

Secteur

Chercher

- Indiquer le « Secteur » (public ou privé)
- Cliquer sur « Chercher »

Demande de validation des effectifs

Recherche d'écoles * : Sélection du secteur obligatoire

Saisir les échéances de la campagne
 Date limite de validation : 25/09/2017
 Date d'observation : 21/09/2017

Demande de validation des effectifs

Recherche d'école: * : Sélection du secter	5 ur obligatoire		Secteur * Public Chercher	
Identifiant	Sigle	Nom de l'école	Adresse	
E1234567	Elémentaire publique	Ecole du bourg	13 rue du bourg 12345 Bourville	
E0459867	Maternelle publique	Les paquerettes	5 Bd des champs fleuris 12345 Fleury-les-aubrais	
E1478967	Elémentaire d'application	Boris Vian	1 rue de l'herbe rouge 12345 Trouville	
E9632145	Elémentaire publique	Les petits lutins	6 sentiers des âmes perdues 12345 Trouville	
E1234567	Maternelle publique	Ecole tralala	Lieu dit de nulle part 12345 Villeperdue	
E0459867	Elémentaire publique	Les trululus	adresse 12345 Ville	
E1478967	Maternelle d'application	Trililis	adresse 12345 Ville	
	Enre	gistrements 1 à 30, sur 87	trouvés	Page: 1 • <u>2</u> • <u>3</u>
Vous pouvez consu	lter les demandes de	validation déjà émises pa	r les IEN: Consulter	25/09/2017
		Date limite di	e validation	
			demandée Valider Annule	21/09/2017

Cliquer sur « Valider » après avoir saisi les dates

Tout au long de la période de validation (du 21 au 25 septembre 2017), la DSDEN, en lien avec les IEN, peut suivre les saisies des directeurs d'école et procéder si besoin à des relances.

→ Cheminement dans Base élèves 1^{er} degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

- o Menu « Ecoles »
 - Suivi effectifs
 - Emettre des demandes de validation
 - Cliquer sur le bouton « Relancer » correspondant à la demande

Liste des demandes de validation				
			Retour	Nouveau
Demandes d'effectifs constatés	Secteur Da	ite limite de va	lidation Date d'observation	
Demande du 01/10/2003	Privé	30/09/2003	06/09/2003	Relancer
Demande du 01/11/2003	Public	31/10/2003	06/10/2003	Relancer
Demande du 01/12/2003	Public	30/11/2003	01/11/2003	Relancer
Demande du 01/01/2004	Public	31/04/2004	01/04/2004	Relancer
Demandes d'évènements comptés	Date limite	de validation	Période d'observation	
Demande du 01/10/2003	30/0	19/2003	Du 01/09/2003 au 06/09/2003	Relancer
Demande du 01/11/2003	31/0	1/2004	Du 06/09/2003 au 20/12/2003	Relancer
Demande du 01/12/2003	30/0	14/2004	Du 01/03/2004 au 01/04/2004	Relancer
Demande du 01/01/2004	31/0	15/2004	Du 01/01/2004 au 01/04/2004	Relancer

Cette procédure permet d'afficher la liste des écoles n'ayant pas procédé à la validation de leurs états d'effectifs, et de relancer la demande après avoir cliqué sur le bouton « Valider ».

Relance de la demande de validation des effectifs Identifiant Sigle Nom de l'école Elémentaire E1234567 Ecole du bourg 13 rue du bourg 12345 Bourville publique Maternelle E0459867 5 Bd des champs fleuris 12345 Fleury-les-aubrais Les paquerettes publique Elémentaire E1478967 Boris Vian 1 rue de l'herbe rouge 12348 Trouville d'application Elémentaire E9632145 Les petits lutins 6 sentiers des âmes perdues 12345 Trouville publique Maternelle E1234567 Ecole tralala Lieu dit de nulle part 12345 Villeperdue publique Elémentaire adresse 12345 Ville E0459867 Les trululus publique Maternelle adresse 12345 Ville E1478967 Trililis d'application Page: 1 • <u>2</u> • <u>3</u> Valider Annuler

2 – Le calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

• 1^{ère} méthode

Sur la page d'accueil de l'application, en vision « Mon tableau de bord », les directeurs d'école disposent d'un « pas à pas » dans le bloc « Les constat des effectifs », fil d'ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les con	stats de	s effectifs				
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017			

Le bloc « Les constat des effectifs » affiche **les échéances de la campagne**, dès sa création (01/09/2017) par la DSDEN, dans les colonnes « Observation » (21/09/2017) et « Limite de validation » (25/09/2017).

A échéance de la date d'observation, le bouton « Calculer » apparaît dans la colonne « Validation » pour rappeler au directeur d'école qu'il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les con	stats de	s effectifs				
Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	Calculer		

Un clic sur le bouton « Calculer » permet un accès direct à l'écran du calcul des effectifs constatés, déjà pré-rempli avec les éléments de la campagne.

Nouveau calcul	
Année scolaire	2017-2018 - *
mande de l'IEN ou du DASEN 🕼	Oui © Non *
Demande faite aux directeurs	demande du DASEN du 01/09/2017 date d'observation : 21/09/2017 date limite de validation : 25/09/2017 🔹 *
Critères de ventilation *	Par classe
	Par regroupement Par groupe d'enseignement

Sur cet écran, le directeur d'école n'a plus qu'à lancer le calcul.

• 2^{nde} méthode

Le calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- o Menu « Ecole »
 - Calcul des effectifs
 - Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

Ici, le directeur d'école doit saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul.

Choisir l'année scolaire : 2017-2018	
Calcul des effectifs constatés	
Nouveau calcul Année scolaire 2017-2018 * * Cocher 'Oui' à la demande du DASEN	
Demande de l'IEN ou du DASEN Oui Non Demande faite aux directeurs demande du DASEN du 01/09/2017 date d'observation :21/09/2017 date limite de validation 25/09/2017 *	
Critères de ventilation * ^[2] Par classe ^[2] Par regroupement ^[2] Par groupe d'enseignement ^[2] Par groupe d'enseignement	l'IA DASEN entrée
Calculer X Annuler Calculer	

• Quelle que soit la méthode utilisée pour lancer le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

bué ou vérifi 9 9 6 6 6 9 9 9 9 4
Effectifs 9 9 9 6 6 6 9 9 9 4 4
9 9 6 6 9 9 9 9 4
6 6 9 9 9
9 9 4
4
4
7 7 7
9 9
3
9 9
56
eperduon erou dilve. 2
Le directeur enregistre l'état des effectifs de son école
Remarque : il peut enregistrer plusieu
r

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.

3 – Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école (publique et privée)

→ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

• 1ère méthode

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les **informations** portées par le bloc « Les constat des effectifs » de la page d'accueil sont **mises à jour** :

- accès direct vers l'état des effectifs le plus récent, via le lien posé sur la date de la (colonne) « Demande » ;
- remplacement du bouton « Calculer » par le bouton « Valider » dans la colonne « Validation » pour inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent ;
- affichage des « Effectif comptabilisé » et « Effectif non comptabilisé » (pour défaut d'INE); possibilité d'accéder, via un clic sur le chiffre, à la liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur.

ļ	Les con	stats de	s effectifs				
	Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
	01/09/2017	DASEN	21/09/2017	25/09/2017	Valider	40	3

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, **les autres états** enregistrés restent accessibles, via le menu École > Calcul des effectifs.

• 2^{nde} méthode

La validation du calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- Menu « École »
 - Calcul des effectifs

Sur l'écran « Liste des états d'effectifs », le directeur visualise dans la rubrique « Etats d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN » l'état du XX/XX/XXXX à la date d'observation du 21/09/2017, triés du plus récent au plus ancien. Leur statut est « non validé ».

Liste des états d'effe	ectifs	Nouveau calcul des effectifs o	onstatés Nouveau	comptage d'évènements
État du 06/04/2016 État du 10/03/2016 État du 10/03/2016	eur peut consulter s effectifs qu'il a	fectifs constatés		0 0
États d'effectifs constaté demandés par l'IEN ou JoaSEN	Date d'observation	Statut		
État du 29/07/2016	28/07/2016	non validé	valider	ģ
État du 18/09/2015	18/09/2015	archivé le 23/09/2015 validé pour le DASEN date limite le 23/09/2015	1	
État du 18/09/2014	18/09/2014 A	vant la date limite de	de	Le directeur peut supprimer un des
État du 23/09/2013	23/09/2013 Uľ	a des états des effectifs que pregistrés	i'il a	enregistrés s'il le so
État du 24/09/2012	24/09/2012	Valide pour le DASEN date limite le 27/09/2012		

• Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer pour être prise en compte.

Année scolaire 201	17-2018		
Date d'observation 21/	09/2017		
Date limite de validation 25/	09/2017		
mande de l'IEN ou du DASEN Ou	i		
Critères de ventilation			
Élèves répartis par niveau, cla	asse (élèves répartis, adr	nis définitivement et ayant un INE attibué ou v	rérifié)
Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE I	PS	maternelle TOTAL DU NIVEAU	Le directeur doit confirmer la
CYCLE I	MS	maternelle TOTAL DU NIVEAU	validation de l'état des effectifs
CYCLE I	GS	maternelle TOTAL DU NIVEAU	9
(CLE II	CP	classe CP-CE1 TOTAL DU NIVEAU	4
CYCLE II	CE1	classe CP-CE1 TOTAL DU NIVEAU	7
CYCLE II	CE2	classe CE2-CM1-CM2 TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE III	CM1	classe CE2-CM1-CM2 TOTAL DU NIVEAU	
CYCLE III	CM2	classe CE2-CM1-CM2 TOTAL DU NIVEAU	99
		TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS	56
nformation : Nombre d'élèves ad	lmis définitivement, non con	ptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartitior	n et/ou
lèves répartis par regrouper	nent		
n effectif pour les regroupements			

Pour les écoles privées, l'écran est identique à la copie ci-dessus, à l'exception de la colonne « Nature de contrat » positionnée entre les colonnes « Classes » et « Effectifs ».

La colonne « Statut » de la « Liste des états d'effectifs constatés » indique si la validation est bien prise en compte ou non (statut = « Validé » suivi de la date de validation).

De même, la colonne « Validation » du bloc « Les constats des effectifs » de la page d'accueil présente la date de validation.

Le directeur d'école a **jusqu'au 25/09/2017 minuit (date limite de validation dans Onde)** pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton « Valider ».

4 – Le calcul des effectifs au niveau des DSDEN

Pour récupérer l'ensemble des calculs réalisés dans les écoles, la DSDEN doit procéder au calcul des effectifs à son niveau.

→ Cheminement dans Base élèves 1^{er} degré – entrées « IEN/ IA DASEN »

- o Menu « Ecoles »
 - Suivi effectifs
 - Gérer les états d'effectifs
 - Sur l'écran « Liste des Etats », cliquer 21/09/2017 outon « Nouveau »
 - Sélectionner « Calcul des effectifs constatés » dans la fenêtre superposée

Liste des états



Sur l'écran suivant « Calcul des effectifs constatés » qui récapitule les résultats, la DSDEN visualise les effectifs répartis par niveau d'enseignement, validés et non validés.

A ce stade, il est possible d'éditer la liste des écoles ayant validé leurs effectifs et la liste des écoles n'ayant pas validé leurs effectifs.



Il est impératif de « Confirmer » les calculs effectués pour que les agrégats départementaux soient mémorisés dans la base de données et l'état correspondant enregistré.

Les demandes de calcul pour les écoles publiques et privées étant séparées, il est nécessaire de confirmer les calculs pour les deux demandes.

Par ailleurs, dans la période du 21 au 25 septembre 2017, les IEN de circonscription et les IA DASEN peuvent voir **dans DECIBEL** les validations d'effectifs réalisées à partir de la photo-gestion DECIBEL du jour – *tableaux « Suivi de la saisie » et « Répartition des élèves en classe ordinaire et CLIS ».*

RECOMMANDATION

- → Il est impératif de se référer aussi aux instructions sur le constat de rentrée 2017 propres à chacun des secteurs d'enseignement.
- → Les correspondants techniques en charge de DECIBEL au rectorat ne doivent pas programmer de photo-constat entre le 21 et le 25 septembre 2017 afin de ne pas bloquer la procédure automatique d'extraction qui sera réalisée par le PIAD (Bordeaux) le 26 septembre 2017.

Pour tout complément d'information, les personnes suivantes sont à votre disposition :

Equipe de diffusion de la DSI nationale d'Orléans-Tours

De façon générale, le dépôt de signalement selon la procédure détaillée sur le site de diffusion de l'application Onde (<u>http://diff.ac-orleans-tours.fr/</u>) dans la rubrique « Signalements » par les personnes habilitées de l'académie sera privilégié.

Pour des cas très spécifiques l'adresse mail suivante pourra exceptionnellement être utilisée : **<u>I.diffusion.be1d@ac-orleans-tours.fr</u>**

Annexes – Schéma récapitulatif de la procédure du constat de rentrée 1^{er} degré

